

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 14.09.2020
Date d'affichage du compte-rendu : 28.09.2020
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Nombre de Conseillers Municipaux connectés ou représentés : 27.

Le vingt et un Septembre deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} Adjoint, M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAUT**, M. Christian **GOUJEAU**, Mme Sylvie **MAGNAIN**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Hélène **ACE**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRE**, M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET**, Mme Marie **KOHLER**.

ETAIENT ABSENTS : M. Henri **MOINARD**, Mme Patricia **DUFOUR** et Mme Claire **DURQUETY** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place, à Mme Sylvie **MAGNAIN**, Mme Annie **GONNORD** et Mme Marie-Claire **VEQUE**.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sophie **ROBION**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et excuse l'absence de Mme Benoit Christine.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUILLET 2020

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 27 Juillet 2020, ne suscite aucune remarque.
Il est donc adopté à l'unanimité.

Puis sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime valide

- le report du point n°4 inscrit à l'ordre du jour :

REFECTION DE LA COUVERTURE DES HALLES DE LA PLACE CAIL. Aucune offre n'a été reçue dans le cadre de la consultation menée. Elle a donc été relancée avec une date de réalisation reportée en 2021 car les entreprises annoncent un planning de chantiers complet jusqu'à la fin de l'année,

- l'inscription d'un point supplémentaire concernant la RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES –

Puis il délibère comme suit étant précisé que les documents afférents à chaque dossier ont été transmis au préalable avec la convocation :

AMENAGEMENT SCENOGRAPHIQUE DU CHATEAU – ATTRIBUTION DES MARCHES

Monsieur le Maire présente ce dossier.

La consultation des entreprises pour l'aménagement scénographique du château a été réalisée comme prévu dans le cadre d'une procédure adaptée.

Les critères de sélection des offres sont rappelés : Prix : 40% - Valeur technique : 60%

Le montant estimatif de l'aménagement scénographique de 380 000 e HT se décompose en 8 lots ainsi libellés :

- Lot N° 01 - Rédaction/ Traduction/ Sélection Iconographique
- Lot N° 02 - Conception Graphique
- Lot N° 03 - Signalétique/ Production Graphique
- Lot N° 04 - Electricité/ Éclairage
- Lot N° 05 - Conception/ Production Audiovisuelle & Multimédia
- Lot N° 06 - Équipement Audiovisuel & Multimédia
- Lot N° 07 - Agencement/ Accessoires/ Soclage
- Lot N° 08 - Équipement Compensatoire – Visite Virtuelle Immersive

Les offres ont été analysées par la commission Finances et le M Delattre du Cabinet Nuud Maître d'œuvre de l'opération lors de 2 réunions (le 14 et 18 septembre) . Le rapport d'analyse est présenté et commenté. Une marge de manœuvre financière de l'ordre de 25 000 € existe et donne la possibilité de retenir une ou plusieurs des 5 options qui avaient été définies et concernaient respectivement : Option 1 : Appli Globe - Option 2 : Murs d'écran - Option 3 : Feuilletor numérique dans le grenier - Option 4 : Coffre de rangement supplémentaire Malle info touristique - Option 5 : malle totem et malle vitrine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Par 24 voix pour, choisit de retenir l'option 1 pour un montant de 25 675.30 € HT
- Prend note du plan de financement actualisé (où l'autofinancement de la commune est majoré de 500 €) et le valide :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	417 000,46 €	REGION (programme)	120 064,32 €
Maitrise d'œuvre + contrôle	61 256,80 €	ETAT (Contrat de ruralité)	164 087,90 €
Frais divers (frais consultation - assurance dommage ouvrage ...)	2 000,00 €	DEPARTEMENT (CDAT)	100 053,60 €
Provisions pour imprévus		FCTVA	94 537,68 €
TOTAL HT	480 257 €	COMMUNE Autofinancement	97 565 €
TVA	96 051 €		
TOTAL TTC	576 309 €	TOTAL TTC	576 308,71 €

- Décide d'attribuer les marches de travaux aux entreprises suivantes :

Lot	Désignation du lot	Entreprise	Localisation de l'entreprise		Montant HT hors option	Option 1	Total HT avec option
lot 1	Rédaction traduction	La boîte à histoire	59840	LOMPRET	18 900,00 €	1 100,00 €	20 000,00 €
lot 2	Conception graphique	1D2	79000	NIORT	26 910,00 €		26 910,00 €
lot 3	Signalétique production graphique	MPI	44860	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	23 822,40 €		23 822,40 €
lot 4	Électricité éclairage	Seguin	79500	St LEGER DE LA MARTINIERE	72 830,00 €	90,45 €	72 920,45 €
lot 5	Conception production audiovisuelle	Drole de trame	93100	MONTREUIL	55 320,00 €	6 740,00 €	62 060,00 €
lot 6	Equipements audiovisuels	ETC audiovisuel	94851	IVRY SUR SEINE CEDEX	39 604,80 €	4 494,85 €	44 099,65 €
lot 7	Agencements accessoires	MAQ 2	73420	VIVIERS DU LAC	140 337,96 €	13 250,00 €	53 587,96 €
lot 8	Éléments compensatoires	Keyvo	76140	LE PETIT QUEVILLY	13 600,00 €		13 600,00 €
				TOTAL	391 325,16 €	25 675,30 €	17 000,46 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

REFECTION DE LA PEINTURE DE LA CHAPELLE DE CREZIERES

Monsieur Rodolphe Fourré membre de la commission Finances, présente ce dossier.

Le plafond de la chapelle de Crézières est constitué d'un lambris peint il y a plusieurs décennies. Il est rappelé que cette opération de réfection de peinture est inscrite au programme d'investissements communal de 2020 Une consultation a été réalisée auprès des artisans locaux, pour sa peinture ainsi que celle des 4 fenêtres côté intérieur. L'analyse des offres a été faite par la commission Finances en vertu des critères de sélection fixés et qui étaient Prix : 80% et Critères Techniques : 20%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de la commission Finances et confie ainsi les travaux à l'entreprise RENOV DECO de Chef-Boutonne pour un montant de 1 881.60 € TTC. Cette opération fait partie de celles susceptibles de percevoir une subvention de la part du Conseil Départemental, dans le cadre des « 1000 chantiers ».

RENOVATION DU PLAFOND DE LA SALLE DES FETES MARIE-LOUISE GERBAUD DE LA BATAILLE

Monsieur Rodolphe Fourré membre de la commission Finances, présente ce dossier.

La salle des fêtes de La Bataille est équipée de dalles 600x600, qui sont en mauvais état. Il est rappelé que cette opération de rénovation de plafond est inscrite au programme d'investissements communal de 2020.

Une consultation a donc été réalisée auprès des artisans locaux pour les travaux de réfection qui consistent en la mise en place de plaques neuves (sans changer la structure des rails) et l'incorporation d'éclairages leds. Le choix est fait d'un isolant de 40 mm. Monsieur Fourré répond à M Griffault qui s'interrogeait, que ce choix est techniquement recevable.

L'analyse des offres a été faite par la commission Finances en vertu des critères de sélection fixés et qui étaient Prix : 70% et Critères Techniques : 30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de la commission Finances et confie ainsi les travaux à l'entreprise Mickael COUTEAU de Chef-Boutonne pour un montant de 2 071.92 € TTC. Cette opération fait partie de celles susceptibles de percevoir une subvention de la part du Conseil Départemental, dans le cadre des « 1000 chantiers ».

RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Après piochement de l'enduit existant, il a été constaté que l'état sanitaire du pignon Est, est instable.

L'entreprise Hory Chauvelin titulaire du marché, a rédigé un protocole de travaux qui nécessite de mettre en œuvre un étaie afin d'assurer une consolidation pérenne des maçonneries du pignon.

Le montant correspondant

- à ces travaux complémentaires est de 13 321.36 € HT soit 15 985.63 € TTC
- aux honoraires de maîtrise d'œuvre Niguès de 765.98 € HT soit 919.18 € TTC
- ce qui représente un TOTAL de 14 087.35 € HT soit 16 904.82 € TTC

La Direction Régionale des Affaires Culturelles partenaire financier de chacune des 4 tranches de la rénovation, indique une possibilité de financement complémentaire de 40% du montant HT soit 5 634,94 €, ce qui porte le coût résiduel pour la commune à 8 453.41 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise la réalisation de ces travaux complémentaires indispensables
- Valide le devis de Hory Chauvelin pour un montant de 13 321.36 € HT
- Valide le montant complémentaire des honoraires du Cabinet Niguès Maître d'œuvre d'un montant de 765.98 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'aide correspondante auprès de la Drac et de la Région (sans certitude quant au complément d'aide)

PLATEAUX SURELEVES RUE DE LA LAITERIE – REPRISE DES MALFAÇONS

La réalisation de plateaux surélevés Rue de la Laiterie a fait l'objet d'un devis de MLTP de Chef-Boutonne, de 20 217.00€ TTC validés par le Conseil Municipal le 13 Mai 2019. L'entreprise MLTP a réalisé les travaux en début d'année 2020, avec Colas sous-traitant.

Des malfaçons ont été d'une part, immédiatement constatées mais n'ont pu être discutées avec MLTP qui a fait l'objet d'une liquidation dès avril et d'autre part, aucune réception du chantier n'avait été réalisée. Des négociations ont été alors menées avec le liquidateur pour envisager la reprise des travaux. Un devis correspondant, a été présenté par l'entreprise Colas (sous-traitant de MLTP sur ce chantier) d'un montant de 6 754.27 € TTC. Le liquidateur en a accepté le principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise Colas d'un montant de 6 754.27 € TTC
- Valide la répartition du coût de l'opération

Montant initial de l'opération : 20 217.00 € TTC
 MLTP Montant revu : 13 462.73 € TTC (20 217.00 € TTC - 6 754.27 € TTC)
 COLAS devis complémentaire : 6 754.27 € TTC

PLAN LUMIERE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Chef-Boutonne s'est inscrite dans le programme du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, pour la Mise en Lumière des Petites Cités de Caractère[®], dont l'objectif est d'avoir une ambiance nocturne d'ensemble contribuant ainsi à la définition d'un concept global ou d'une signature lumière à l'échelle départementale. L'Avant-Projet Définitif du projet communal, transmis dans le cadre de la 1ère phase d'étude par Concepto (Agence de conception lumière missionnée par le Département pour assurer l'AMO lors de la phase de réalisation) ayant été validé, une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du projet Conception Lumière - Électricité VRD.

Cette mission se décomposera en 2 parties :

- 1) Conception Lumière (missions PRO, ACT, EXE, DET, AOR)
- 2) Études Électricité -VRD (missions APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR)

Le 22 Juillet 2020, les 5 offres reçues ont été analysées par les 4 communes concernées par cette opération (Chef-Boutonne, Celles sur Belle, La Mothe St Héray et Melle), le Conseil Départemental et Concepto, l'assistant à maîtrise d'ouvrage du département. Des précisions étant nécessaires, l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour de la séance du 27 Juillet avait été ajournée. Une nouvelle rencontre a eu lieu le 16 septembre puis la présentation du rapport d'analyse finalisé, a été faite à la Commission Finances du 18 Septembre 2020.

Eu égard au tableau de notations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine la proposition de la commission et
- confie la maîtrise d'œuvre de cette opération à la Société Quartiers Lumières (conception et scénographie lumière) de Castanet Tolosan (31) pour un montant de 16 400 € HT soit 19 680 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Les études sont programmées de novembre à janvier et les travaux envisagés d'avril à juin 2021.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

La proposition d'attribution de subvention de la commission Animation est présentée par Madame Annie Gonnord responsable de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité entérine l'attribution d'une aide de 150 € au Club de Scrabble qui sera versée sur présentation du justificatif d'achat d'un ordinateur pour lequel elle était demandée.

BILAN DE L'ACTION COMMUNALE « COUP DE POUCE POUR LE COMMERCE »

Monsieur le Maire rappelle que cette opération Coup de pouce pour le commerce local » a été menée sur les mois de juillet et août 2020 dans le cadre de crise sanitaire du Covid19. 24 Commerces avaient été ciblés et les coupons étaient de 2 ou 10 € pour chacun d'eux et pour chacun des foyers chef-boutonnais.

361 coupons ont été déposés et remboursés aux commerces fréquentés et dans lesquels les clients ont fait usage de ce rabais. Le montant ainsi pris en charge par la collectivité est de 1 178 €.

Monsieur le Maire indique qu'il pensait que davantage de chef-boutonnais allaient profiter de ces coupons. Par ailleurs, plusieurs élus témoignent de la satisfaction globale des commerçants rencontrés malgré le nombre faible de coupons. Cette opération, initiée par la commune, a été un soutien public envers le monde économique.

Monsieur le Maire confirme qu'une restitution sera faite auprès des commerçants.

ACHATS DE TERRAINS

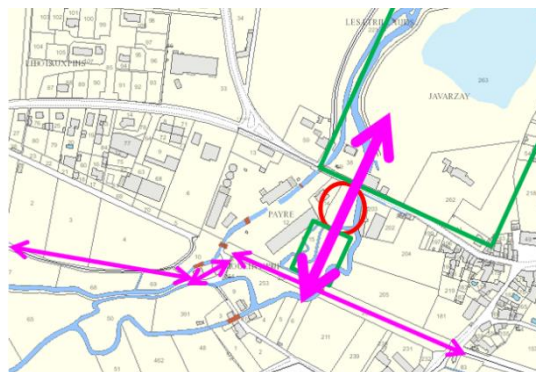
Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la préservation du patrimoine de la commune, certaines opportunités peuvent permettre de valoriser la commune.

A cet effet, 2 propositions sont faites pour cette séance :

ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN BORDURE DE BOUTONNE.



Plan 1



Plan 2

Madame Jacqueline Loret a fait savoir qu'elle serait venderesse d'une partie du terrain jouxtant sa propriété, située 22 avenue des Fils Fouquaud.

Ce terrain, à détacher de la parcelle D17, représenterait environ 1100m² et borde la Boutonne sur 60ml environ. Une visite a eu lieu avec la plupart des élus le 24 août dernier et les services ont également vu ces biens avant cette réunion.

Considérant l'intérêt de cette opportunité par rapport à la proximité du site du château et la liaison avec la Boutonne, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la partie de la parcelle AD N° 17 matérialisée en vert sur le plan 1, pour un montant de 7 500 €
- Valide les conditions d'achat ainsi définies : Frais de géomètre et de notaire à la charge de la collectivité, clôture à installer entre les 2 propriétés (avec portail), droit de passage pour Mme Loret de passer sur ce terrain. Il est précisé qu'il sera le plus au nord possible.

ACQUISITION DE 2 PARCELLES AVEC UN FOUR A PAIN :

Aux Vaux, existe un four à pain accessible de la voie publique, entouré d'un jardin (D93 et D508 pour 1995m²).

La famille Cornuau, propriétaire est d'accord aujourd'hui pour céder ces 2 parcelles au prix de 2 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide d'acquérir lesdites parcelles au prix indiqué étant précisé que les frais d'acte de l'étude Couché, choisie par les vendeurs, sont pris en charge par la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.



PERSONNEL COMMUNAL - EVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Sophie Robion présente ce dossier.

Du fait des mouvements de personnel en aout : Mutation de Monsieur Loïc Bernegoue Agent de Maitrise Principal et recrutement de Monsieur Riad Bouadam, il convient de mettre le tableau des effectifs à jour avec la suppression d'un poste d'agent de maitrise principal et la création d'un poste d'agent de maitrise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette actualisation et autorise la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion pour la suppression du poste indiqué.

Madame Magnain demande à ce que les élus soient prévenus immédiatement des mouvements ou recrutements de personnel sans attendre la réunion du Conseil Municipal.

TELETRAVAIL – MISE EN PLACE

Madame Sophie Robion présente ce dossier.

Le recours au télétravail a été fait pendant la période de confinement. 2 agents administratifs ont demandé à en bénéficier au-delà de cette période. Une rencontre (Agents intéressés, Maire, Sophie Robion adjoint RH et C Benoit) a été organisée pour réfléchir aux conditions de mise en place acceptables pour toutes les parties.

Le télétravail est une organisation du travail encadré par la loi et constitue un outil pour améliorer la qualité de vie et la performance. Ce n'est pas Du temps partiel - Du temps de congés, de RTT ou de repos/loisirs - Un substitut à la garde d'enfants - Un avantage social - Une surcharge de travail - Une modification du contenu du poste ou des objectifs.

Cette organisation nécessite d'anticiper pour se mettre d'accord sur le contenu du travail en fonction des tâches prévues ainsi que sur la charge de travail, de contrôler le travail réalisé dans le cadre « normal » du management et de veiller à la régulation de la charge de travail des salariés sur site et des salariés en télétravail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le principe de mise en place du télétravail pour lequel il convient de finaliser l'accès, la synchronisation et la sécurisation des données
- Valide les modalités discutées avec les agents :
 - 1 journée par semaine à déterminer (modulable sous conditions)
 - Plages horaires pdt lesquelles l'agent est joignable
 - Utilisation d'un agenda google pour l'organisation du travail (liste et temps à consacrer)
 - Mise à disposition d'un ordinateur
 - Engagement en cas de nécessité de présence absolue à la mairie
 - Attestation de l'assurance personnelle RC incluant le télétravail
- Autorise la saisine du Comité Technique du CDG79 pour avis
- Autorise la mise en place anticipée à compter du 23 septembre 2020 compte tenu du contexte sanitaire actuel.

BUDGET – DECISIONS MODIFICATIVES 1

Monsieur Christian Aubert présente ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, informé de l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif de la collectivité, valide les ajustements d'imputations budgétaires proposés eu égard notamment à des imputations en charges exceptionnelles, des dépenses pour lesquelles l'assurance versera des indemnités :

BUDGET PRINCIPAL DM1/2020 CM DU 21.09.2020		FONCTIONNEMENT				augmentation du budget en depenses et recettes
		DEPENSES		RECETTES		
article	designation	Montant +	Montant -	Montant +	Montant -	
6542	Créances éteintes	200,00 €				
673	Annulation titre N-1	8,00 €				
678	Autres charges exceptionnelles	48 291,22 €				
TOTAL		48 499,22 €				
7788	Produits exceptionnels divers			15 000,00 €		
TOTAL				15 000,00 €		
65888	Autres charges de gestion courante		33 499,22 €			
TOTAL GENERAL		48 499,22 €	33 499,22 €	15 000,00 €	0,00 €	

PARC EOLIEN DES CHATELIERS – CONSTITUTION D'UN COMITE DE SUIVI ET D'INFORMATION

Monsieur Claude Papot présente ce dossier.

La ferme éolienne des Chatelier a bénéficié d'une autorisation préfectorale pour l'exploiter un parc éolien de 6 éoliennes sur Tillou. Cet arrêté préfectoral prévoit dans son article 12, la mise en place d'un Comité de suivi et d'information qui doit comporter des membres de la municipalité, des riverains et des associations locales.

- Redien Claude
- Vallet Jean-Marie
- Gaudineau Muriel
- Morin Sandrine
- Huriez Alain
- LPO
- CNRS Chizé
- GODS
- Mairies de Melle, Lusseray, Marcillé, Fontivillié
- Papot Claude
- Baudouin Patrice
- Ace Helen

URBANISME – EXTENSION DE RESEAU DANS LE CADRE D'UN CERTIFICAT D'URBANISME

Une demande de certificat d'urbanisme, pour une parcelle située 31 rue Pierre Blanchard, fait apparaître la nécessité de procéder à une extension de réseau du réseau d'eau potable. Le devis du Syndicat 4B pour cette extension est de 6 396 € HT. Le Syndicat 4B prendrait à sa charge 2 558.40 € HT (40% des 70 premiers mètres dans la limite de 3 000 €). Par conséquent, la commune aurait à sa charge 3 837.60 € HT soit 4 605.12 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce devis d'extension de réseau et accepte la prise en charge communale sous réserve du dépôt d'un dossier de Permis de Construire.

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES PIGEONS

Monsieur Claude Papot présente ce dossier.

Deux campagnes d'effarouchement ont été menées sur la commune de Chef-Boutonne (fin 2013 - début 2014 avec des faucons et en 2017 avec utilisation de cages). Comme les entreprises ayant mené ces campagnes n'existent plus, Monsieur Papot s'est mis en relation avec la société de capture dénommée « Cappigeon » située à Bezons (95) et explique la procédure proposée avec la mise en place de 3 cages à capture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (25 pour – 2 abstentions) valide le devis de 4 800 € TTC présenté par Cappigeon (95) dont la durée d'intervention sera de 3 mois avec 2 passages par semaine.

PIEZOMETRIE – CONVENTION AVEC LA REGION POUR LA SIGNALÉTIQUE

Depuis 28 ans, la Région est maître d'ouvrage d'un réseau de suivi du niveau des nappes sur le territoire de Poitou-Charentes, avec près de 120 points répartis dans les quatre départements et les principales nappes d'eau souterraine. Ce réseau est très important, puisqu'il permet de suivre l'évolution des ressources dans le temps (évolutions annuelles et interannuelles), notamment dans un contexte de changement climatique.

Depuis plusieurs d'années, la commune de Chef-Boutonne a donné une autorisation à la Région pour l'installation d'une station de suivi sur votre terrain. L'historique des mesures accumulées au cours de ces années, a une valeur inestimable pour la connaissance du fonctionnement des nappes d'eau souterraine de l'ancien territoire picto-charentais. Chaque point de suivi mérite d'être conservé, participant à l'amélioration de la connaissance et de la gestion des ressources dans le cadre d'études locales.

C'est dans ce contexte et afin de pérenniser le réseau, que la Région Nouvelle-Aquitaine propose à la collectivité de signer une nouvelle convention, dans laquelle sont précisées les modalités d'occupation de votre terrain, dans un cadre juridique ainsi défini et partagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer

COMMISSION DE CONTROLE ELECTIONS

Par délibération du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour siéger au sein de la commission de contrôle des élections.

La Préfecture souligne que les conseillers municipaux doivent être pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Or Monsieur COIRAULT Patrick, désigné titulaire, est en 14ème position et Monsieur GRIFFAULT Francis, désigné suppléant est en 13ème position, dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme la désignation des 2 élus qui avec leur accord deviennent : Monsieur GRIFFAULT Francis membre titulaire et Monsieur Patrick COIRAULT membre suppléant.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION DE LISTE

Conformément à l'article 1650-1° du code général des impôts, la commission communale des impôts directs (CCID) qui doit être instituée dans chaque commune, est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, si la population de la commune est supérieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, et informé que les personnes listées ont préalablement donné leur accord pour être proposées, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide cette liste qui sera transmise au directeur départemental des finances publiques qui désignera les membres de la commission communale des impôts de la commune.

CDC MELLOIS EN POITOU – DESIGNATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER A LA CLECT

Le Conseil Communautaire Mellois en Poitou du 30 juillet dernier, a délibéré pour composer la CLECT, commission locale des transferts de charges et pour en définir les modalités de composition. Chaque commune est ensuite invitée à délibérer pour désigner son représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Fabrice Michelet pour siéger au sein de la CLECT.

CDC MELLOIS EN POITOU – RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Comme chaque année, la Communauté de Communes transmet son rapport d'activités de l'année précédent. Ce document a été transmis avec la convocation à la séance et les élus ont été invités à poser les demandes d'éclaircissement qui pourraient leur être nécessaires. Il ne suscite aucune remarque particulière.

Monsieur le Maire indique qu'il faut que les élus municipaux n'hésitent pas à poser toutes questions qu'ils jugeraient utiles au sujet de la communauté de communes lors des conseils municipaux, puisque maintenant, depuis la loi engagement et proximité de déc 2019, ils reçoivent les ordres du jour des conseils communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints pour quelques retours concernant les travaux des commissions :

Monsieur Christian Aubert en sa qualité de Président annonce la date de la réunion de présentation du Sivu à laquelle tous les élus du territoire concerné, sont invités pour partager le verre de l'amitié, le 9 octobre 2020 à 16h30.

Monsieur Patrick Petit annonce la fin des travaux de réfection du mur route de Loizé effectués par les agents de l'Association Intermédiaire, la réfection de la rue du Haut Planier à Tillou, et revient sur les problèmes d'oxygénation de l'étang du château et leurs conséquences. Il remercie les agents qui n'ont pas ménagé leur peine.

Madame Nicole Bettan annonce sa participation à l'Assemblée Générale de l'association PCC le 23 septembre.

Madame Marie-Claire Veque annonce une réunion, le 29 septembre, avec les communes de l'ex-canton de Chef-Boutonne pour dresser un bilan de l'action « Mobilibus » et envisager sa reconduction.

Puis Monsieur le Maire donne quelques informations avant de clore la réunion à 23h30

- Remerciements renouvelés au nom de la collectivité, aux divers partenaires (notamment les associations des Amis du Château, Cail et Monsieur Buffeteau de la société Entrelioux) qui ont contribué à la réussite l'inauguration de la marque Petites Cités de Caractère du 12 septembre 2020.
- Point d'étape sur le dispositif « Petites Villes de demain ».
- Action Départementale « Budget participatif » avec 2 projets chef-boutonnais pour lesquels le vote des citoyens est important.
- Départ pour mutation liée à un rapprochement de domicile, de Gwladys Daniel le 30 septembre 2020.

Ainsi délibéré en mairie de Chef Boutonne le 21 Septembre 2020

Le secrétaire de séance,
Sophie ROBION.

Le Maire,
Fabrice MICHELET